



## Fiche de renseignements : Déclaration relative à l'autorisation d'agir au nom d'une succession

This form is available in English.

### Avant de commencer

Si vous êtes entré en possession d'armes à feu, de munitions, d'explosifs ou d'autres objets de cette nature et que vous vous inquiétez pour votre propre sécurité et pour celle d'autrui, veuillez communiquer avec votre service de police local.

### Armes à feu et sécurité

Pour votre sécurité et celle d'autrui, il importe que les armes à feu et les munitions soient manipulées de manière sûre et sécuritaire. Il est important d'entreposer, de transporter et d'exposer les armes à feu de façon sécuritaire afin d'éviter la perte, le vol ou les accidents.

Vous trouverez sur [notre site Internet](#) des renseignements généraux sur l'entreposage, l'exposition et le transport des armes à feu. Pour les renseignements de nature juridique, veuillez consulter le *Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers*.

Il se peut que des lois ou des règlements des provinces, des territoires ou des arrêtés municipaux s'appliquent aussi.

Utilisez ce formulaire si vous agissez pour le compte d'une succession en ce qui a trait aux armes à feu. En plus de ce formulaire, vous devrez fournir une copie du certificat de décès du défunt.

### Veillez noter

Ce formulaire doit être rempli et retourné au Programme canadien des armes à feu avant que soit effectuée toute opération relative aux armes à feu du défunt.

Le défaut de remplir toutes les sections de ce formulaire et de fournir une copie du certificat de décès entraînera des délais.

Le Programme canadien des armes à feu doit avoir ce formulaire avant de procéder à certaines transactions telles que :

- Une demande de cession des armes à feu;
- Une demande de neutralisation d'une arme à feu.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire ou si vous avez besoin d'un autre formulaire, composez le 1 800 731-4000. Des renseignements supplémentaires et certains formulaires sont mis à votre disposition sur [notre site Internet](#).

Les renseignements suivants donnent des explications concernant certaines parties du formulaire et vous aideront à répondre à certaines questions. Vous devriez lire les instructions au fur et à mesure que vous remplissez le formulaire. Si vous doutez toujours d'une question, composez le 1 800 731-4000 pour obtenir de l'aide.

Postez votre formulaire dûment rempli et toutes ses pièces jointes à l'adresse suivante :

Gendarmerie royale du Canada  
Case postale 1200  
Miramichi NB E1N 5Z3

### A - Renseignements personnels sur le défunt

Inscrivez tous les renseignements demandés concernant le défunt.

#### Cases 1 a), b) et c)

Veillez ne pas utiliser d'initiales ou de surnoms. Le nom, le prénom et le second prénom du défunt doivent être écrits au long. Les expressions junior et senior peuvent seulement être utilisées si elles font partie du nom légal du défunt.

#### Case 3

Inscrivez le numéro du permis d'armes à feu du défunt (s'il est connu).

### B - Renseignements personnels sur l'exécuteur testamentaire

Veillez prendre note qu'au Québec, un exécuteur testamentaire est appelé liquidateur de la succession.

Inscrivez tous les renseignements demandés concernant la personne disant avoir la capacité pour agir comme exécuteur testamentaire (liquidateur de la succession).

#### Cases 5 a), b) et c)

Veillez ne pas utiliser d'initiales ou de surnoms. Votre nom, votre prénom et votre second prénom doivent être écrits au long. Les expressions junior et senior peuvent seulement être utilisées si elles font partie de votre nom légal.

#### Case 8 a) rue ou location

Si vous habitez en milieu rural et que votre adresse n'est pas composée d'un numéro et d'un nom de rue, inscrivez votre adresse rurale (p. ex. numéros de lot et de concession). Si vous habitez dans une réserve, inscrivez le numéro de la réserve, si vous vivez dans une collectivité Inuit, inscrivez le numéro de votre résidence, de votre boîte postale et de votre lot. Si vous ne pouvez donner l'adresse de votre domicile, inscrivez une description générale de sa location, p. ex. 2 km à l'est de la route 6.

# Fiche de renseignements : Déclaration relative à l'autorisation d'agir au nom d'une succession

**Nota :** En qualité d'exécuteur testamentaire (liquidateur de la succession), vous devez généralement prendre possession, pour une période raisonnable (pendant le règlement de la succession), des armes à feu laissées en héritage, même si vous n'êtes pas personnellement titulaire d'un permis d'armes à feu. Si un tribunal vous a interdit de posséder des armes à feu, vous ne pouvez prendre possession de celles laissées en héritage, mais vous pouvez agir en qualité d'exécuteur testamentaire et les céder à une personne qui peut légalement les acquérir. Les armes à feu léguées ne peuvent être cédées aux bénéficiaires que s'ils détiennent un permis d'armes à feu. Si vous êtes bénéficiaire, cette condition vous est également applicable.

En ce qui concerne les armes de poing, contrôleur des armes à feu ne peut autoriser la cession d'armes de poing de la succession à un bénéficiaire résidant au Canada que si ce dernier répond aux critères énoncés dans *le Règlement sur les conditions visant la cession des armes à feu et autres armes*.

## [Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les armes à feu : DORS/2022-219](#)

- (a) soit pour protéger sa vie ou celle d'autrui;
- (b) soit pour usage dans le cadre de son activité professionnelle légale;
- (c) pour s'entraîner ou entraîner une personne en vue d'une compétition dans une discipline de tir à l'arme de poing inscrite au programme du Comité olympique international ou du Comité paralympique international, et si la personne envoie une lettre au contrôleur des armes à feu provenant d'un organe directeur provincial ou national de tir sportif et précisant :
  - (i) que la personne s'entraîne dans cette discipline, agit à titre d'entraîneur ou participe à des compétitions dans cette discipline;
  - (ii) la discipline dans laquelle la personne s'entraîne, agit à titre d'entraîneur ou prend part à des compétitions;
  - (iii) que l'arme de poing que la personne cherche à acquérir est nécessaire pour s'entraîner dans cette discipline, agit à titre d'entraîneur ou prendre part à des compétitions.

## C - Copie du certificat de décès

Une copie du certificat de décès ou les lettres d'homologation, ou un document (sur papier à en-tête) d'un service de police ou d'un coroner est nécessaire pour confirmer que le propriétaire d'une arme à feu enregistrée est décédé. Si le certificat n'est pas joint à ce formulaire, il devra être fourni ultérieurement.

Si vous avez joint une copie du certificat de décès à ce formulaire, veuillez cocher la case prévue à cet effet.

## Liste de contrôle

### Avant de poster votre demande, avez-vous :

- répondu à toutes les questions?
- signé la déclaration?
- joint une copie du certificat de décès (si vous ne l'avez pas déjà fourni)?



## Déclaration relative à l'autorisation d'agir au nom d'une succession

Réservé  
à des fins administratives

Attention : Lisez la fiche de renseignements pour obtenir des explications. Utilisez une coche pour indiquer votre réponse (s'il y a lieu). Écrivez en lettres moulées à l'encre bleue ou noire.

### A - Renseignements personnels sur le défunt

1. a) Nom de famille		1. b) Prénom	1. c) Second prénom
2. Date de naissance (aaaa-mm-jj)	3. Numéro du permis d'armes à feu (s'il est connu)		4. Date du décès (aaaa-mm-jj)

### B - Renseignements personnels sur l'exécuteur testamentaire (liquidateur de la succession)

5. a) Nom de famille		5. b) Prénom	5. c) Second prénom
6. Date de naissance (aaaa-mm-jj)	7. Numéro du permis d'armes à feu (le cas échéant)		

### Adresse domiciliaire

Inscrivez l'endroit où vous habitez.

8. a) Rue ou location		8. b) App./Unité	
8. c) Ville	8. d) Province/Territoire	8. e) Pays	8. f) Code postal
9. Numéro de téléphone			

### Adresse postale

L'adresse où vous recevez votre courrier.

Adresse postale est la même que l'adresse domiciliaire.

10. a) Rue / Route rurale / Case postale		10. b) App./Unité	
10. c) Ville	10. d) Province/Territoire	10. e) Pays	10. f) Code postal

### C - Copie du certificat de décès

J'ai joint une copie du certificat de décès du défunt.

### D - Déclaration

Commet une infraction aux termes de l'article 106 de la *Loi sur les armes à feu* quiconque, afin d'obtenir un permis, un certificat d'enregistrement ou une autorisation, fait sciemment, oralement ou par écrit, une déclaration fautive ou trompeuse ou, en toute connaissance de cause, s'abstient de communiquer un renseignement utile à cet égard.

Je, soussigné, certifie que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets, et que j'ai, en ce qui a trait à la cession de toute arme à feu actuellement comprise dans la succession, l'autorisation légale de représenter la succession du défunt.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exécuteur testamentaire (liquidateur de la succession)

\_\_\_\_\_  
Date (aaaa-mm-jj)

Les renseignements recueillis dans ce formulaire le sont en vertu de la *Loi sur les armes à feu*. Ils seront utilisés pour déterminer l'admissibilité et pour appliquer la législation relative aux armes à feu. Les droits des particuliers quant à l'information les concernant sont régis par les lois fédérales, provinciales et territoriales en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi que par les dispositions de la *Loi sur les armes à feu*.